



**Formation**



## Cueillir ou produire mes plantes aromatiques bio pour la vente directe

**13 & 19 mars 2019 - Vaucluse (84)**

### Objectifs de la formation :

Connaître les conditions de production et de cueillette des plantes aromatiques à destination des circuits courts.

**Public visé :** Paysan(ne)s et personnes en cours d'installation intéressées par les aromatiques.

Pas de pré-requis nécessaire.

### Coût de la journée : 336€

Pour les cotisants VIVEA : prise en charge totale de la formation par VIVEA (agriculteurs à titre principal, secondaire, cotisants solidaires, sous réserve de la disponibilité des crédits formation sur l'enveloppe annuelle VIVEA de 2000 €/contributeur))

Autres cas : nous consulter, devis à la demande.

Pour tous : **chèque de réservation obligatoire de 50€\* à l'ordre de l'ADEAR 84**, le chèque ne sera encaissé qu'en cas de désistement moins de 48h avant le début de la formation.

**Durée de la formation :** 2 jours / 9h-17h / Repas tiré du sac le midi

**Une attestation de formation** sera délivrée à chaque stagiaire suite à la formation.

**Programme détaillé au dos >>**

Renseignements et inscription :

ADEAR de Vaucluse

MIN 51

15 avenue Pierre Grand

84953 CAVAILLON CEDEX

tel : 04 90 74 19 86

mail : [contact@adear84.fr](mailto:contact@adear84.fr)

Retrouvez  
nos formations sur :

[www.adear84.fr](http://www.adear84.fr)

[www.inpact-paca.org](http://www.inpact-paca.org)



N° SIRET : 50813361800019

N° Organisme de Formation : 93840320484



# Formation



## Cueillir ou produire mes plantes aromatiques bio pour la vente directe

**13 & 19 mars 2019 - Vaucluse (84)**

### Programme de la formation :

avec **Gérard DELEUSE**, chargé de mission PPAM Interbio Occitanie

#### > Choisir les espèces de plantes aromatiques à produire en fonction des marchés

- Quelle plante pour quel marché ? Comment appréhender les marchés possibles ?
- Le choix des espèces et des systèmes de production (Les espèces « faciles pour démarrer »: Les espèces qui demandent plus de technicité ; Faut-il l'irrigation ? Plusieurs espèces pour élaborer une gamme, étaler les risques économiques et les temps de travaux ; Plantes fraîches, plantes sèches, huiles essentielles, graines, poudres...
- Comment transformer, stocker à la ferme ? Equipements nécessaires... Réglementations.
- Approche technico-économique.

#### > Connaître la réglementation de la cueillette sauvage de plantes aromatiques et être capable d'organiser un chantier de récolte.

- La réglementation liée à la cueillette sauvage.
- La recherche de sites de cueillette.
- L'organisation du chantier de cueillette (techniques, matériels...).
- Analyse des atouts et contraintes de la production ou la cueillette et les facteurs déterminants.

#### > Connaître les tendances du marché des plantes aromatiques.

- Les différents circuits de commercialisation et l'importance de l'étude de marché.
- La réglementation sur la vente directe

### Modalités pédagogiques :

Exposés, illustrations, témoignages et échanges

### Renseignements et inscriptions :

Solène Ballet, animatrice ADEAR 84 : [solene.ballet@adear84.fr](mailto:solene.ballet@adear84.fr) / 06 33 68 29 70



#### CREDIT D'IMPOT A LA FORMATION

Tout chef d'entreprise au régime du bénéficiaire réel peut bénéficier d'un crédit d'impôt lorsqu'il va en formation. Celui-ci est calculé sur la base du SMIC horaire dans la limite de 40 heures par an.

Plus de renseignements :  
[www.vivea.fr](http://www.vivea.fr)

#### ETRE REMPLACER POUR PARTIR EN FORMATION

Afin de vous permettre de vous faire remplacer pendant que vous êtes en formation, certains départements/ régions, ont signé des conventions entre VIVEA et le service de remplacement pour réduire le coût de ce service.

Plus de renseignements :  
[www.servicederemplacement.fr](http://www.servicederemplacement.fr)

